

Publié le 24/05/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P203_2024

Date : 23/05/2024

OBJET : Réponse à l'appel à projet de la Région, basé sur les fonds FEDER/FSE, portant sur les travaux de restauration de la trame verte et bleue normande

Exposé

La Région Normandie, au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et en tant que gestionnaire des fonds européens FEDER/FSE, propose un nouvel appel à projets basé sur le FEDER 2021-2027 (Objectif spécifique 2.7 Améliorer la nature et la biodiversité, les infrastructures vertes et réduire la pollution). Cet appel à projet porte sur les travaux de restauration de la trame verte et bleue normande. Ce dispositif FEDER ne requière pas de co-financeur. Les dépenses sont éligibles à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le Bureau communautaire a approuvé le dépôt de la candidature le 21/03/2024.

La réponse du Cotentin se décompose en 5 axes :

- **Axe 1 : un programme pluriannuel de travaux et d'entretien d'aménagements bocagers** (création et restauration de haie/ripisylve/petit boisement) portant sur le renforcement de la fonctionnalité de la sous trame bocagère du territoire. L'Agglomération s'est fixée un objectif global de travaux de 25 kms sur 4 ans. La maîtrise d'ouvrage des travaux sera réalisée par le Cotentin. Une attention particulière sera portée à l'origine locale et à la diversité des plants composant les séquences de plantation et les boisements.

Les bénéficiaires du programme de travaux sont des acteurs privés et publics : particuliers, associations, collectivités territoriales et EPCI, agriculteurs, autres propriétaires fonciers. Chaque bénéficiaire de la plantation dit « le planteur » s'engagera par la signature d'une convention au maintien des nouveaux aménagements sur une période de 15 ans ainsi qu'à des pratiques de gestion durables.

Les secteurs du bas Val de Saire, la périphérie de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que les secteurs du bocage du Valognais et du bocage de Bricquebosq et Grosville sont priorisés pour des actions de restauration de la trame verte tels que la

création/restauration de haies bocagères et de ripisylves. Ces localités ont été ciblées car la dégradation de la continuité écologique est avérée avec un réseau bocager émaillé. Ces secteurs représentent 63 communes et environ 42,80 % du territoire de l'Agglomération du Cotentin.

Le résultat général attendu du projet est l'amélioration de la sous trame bocagère par la création/restauration de corridors écologiques (haies/ripisylves) se traduisant par une augmentation de la connectivité et de la densité de haie, sources de réservoirs de biodiversité (petits boisements).

Le budget travaux et entretien s'élève à 394 167 € HT soit 473 000 € TTC.

- **Axe 2 : des achats de parcelles présentant un fort potentiel de restauration écologique.** Dans un 1^{er} temps, l'Agglomération souhaite prospecter des terrains situés dans les secteurs priorités présentant un intérêt à des fins de préservation de la biodiversité. Une fois ce travail réalisé, l'acquisition foncière pourra être envisagée. Le budget foncier s'élève à 100 000 € TTC.
- **Axe 3 : des actions de communication destinées à tous les publics.**
La stratégie de communication repose sur la création de divers supports :
 - vidéos thématiques sur le bocage, l'entretien et la gestion des haies, la restauration et la création de haies bocagères,
 - panneaux d'information sur les rôles de la haie, les actions de l'Agglomération du Cotentin, les financements,
 - brochure explicative des actions de l'Agglomération du Cotentin.Le budget communication s'élève à 20 000 € TTC.
- **Axe 4 : des actions de sensibilisation de tous les publics.**
En plus de la participation à divers événements grand public (rendez-vous du Cotentin, foire de Brix, fête de la nature...), un chantier participatif avec des scolaires serait organisé annuellement (Lycée de Montebourg, château de Carneville...).
- **Axe 5 : des actions de concertation auprès du COPIL représenté par la commission bocage.** Des réunions de suivi du projet seront réalisées et permettront de valider les étapes.

La demande de financement porte également sur :

- des frais de personnel (90 % du poste du technicien bocage) pour un montant de 178 000 € TTC,
- d'autres frais (coûts indirects : temps de postes administratif et gestion de marché, gazole...) pour un montant de 46 000 € TTC.

Le budget prévisionnel total du projet s'élève donc à 817 000 € TTC. Le plan prévisionnel de financement est en annexe de la présente décision.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la décision de Bureau n°B010_2024 du 21 mars 2024 approuvant le dépôt de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'appel à projet « Travaux de restauration de la trame verte et bleue normande » lancé par la Région,

Décide

- **De solliciter** les subventions basées sur des fonds FEDER auprès de la Région Normandie dans le cadre de son appel à projet « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande »,
- **D'approuver** le projet et son plan de financement prévisionnel,
- **De préciser** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT**1) Section d'investissement****Travaux**

Période travaux	Dépenses (€)	FINANCEMENT	
		FEDER (€)	Agglomération du Cotentin (€)
2024/2025	96 000	76 800	19 200
2025/2026	113 000	90 400	22 600
2026/2027	132 000	105 600	26 400
2027/2028	132 000	105 600	26 400
TOTAL TTC	473 000	378 400	94 600
TOTAL HT	394 167	315 334	78 833

Acquisition foncière

Années	Dépenses (€)	FINANCEMENT	
		FEDER (€)	Agglomération du Cotentin (€)
2024 à 2028	100 000	80 000	20 000

- Montant dépenses d'investissement : 573 000 euros

2) Section de fonctionnement**Communication**

Année	Dépenses (€)	FINANCEMENT	
		FEDER (€)	Agglomération du Cotentin (€)
2024	5 500	4 400	1 100
2025	5 600	4 480	1 120
2026	4 300	3 440	860
2027	4 300	3 440	860
2028	300	240	60
TOTAL TTC	20 000	16 000	4 000

Frais de personnel

Année	Dépenses (€)	FINANCEMENT	
		FEDER (€)	Agglomération du Cotentin (€)
2024 (12 mois)	40 500	32 400	8 100
2025 (12 mois)	40 500	32 400	8 100
2026 (12 mois)	40 500	32 400	8 100
2027 (12 mois)	40 500	32 400	8 100
2028 (5 mois)	16 000	12 800	3 200
TOTAL	178 000	142 400	35 600

Autres frais – coûts indirects

Année	Dépenses (€)
2024	11 000
2025	10 500
2026	10 500
2027	10 500
2028	3 500
TOTAL	46 000

- Montant dépenses de fonctionnement : 244 000 euros

→ MONTANT GLOBAL DU PROJET : 817 000 EUROS TTC